

# PRO-PLANTEURS, Matching Fund

L'amélioration de la coopération dans la chaîne de valeurs du cacao

## UNITES DE SERVICES :

### Des groupements au services des producteurs

#### Introduction

PRO-PLANTEURS est une initiative du Conseil du Café-Cacao, du gouvernement allemand (le Ministère Fédéral de l'Alimentation et l'Agriculture (**BMEL**) et le Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (**BMZ**)), et de l'Initiative Allemande pour le Cacao Durable (**GISCO**). Avec PRO-PLANTEURS, le Conseil du Café-Cacao, GISCO et les deux ministères allemands visent à **professionnaliser des exploitations familiales et leurs sociétés coopératives de cacao en Côte d'Ivoire**.

Afin d'atteindre cet objectif le projet est structuré autour de 4 composantes :

1. C1 : Renforcement des sociétés coopératives
2. C2 : Optimisation des exploitations agricoles
3. C3 : Coopération dans la chaîne d'approvisionnement
4. C4 : Promotion d'un apprentissage en commun

#### PRO-PLANTEURS : une approche entrepreneuriale

Dans le cadre de la troisième composante, qui promeut la coopération dans la chaîne de valeur du cacao, le projet PRO-PLANTEURS s'engage dans le développement de l'entrepreneuriat agricole. En collaboration avec Mondelez et Solidaridad, le projet développe et met en œuvre une intervention visant à lutter efficacement contre le travail des enfants et à encourager l'entrepreneuriat agricole

chez les jeunes. Cet axe vise à organiser les jeunes des communautés en groupes de services agricoles, adossé aux sociétés coopératives, appelés **Unités de Services (US)**. Cette activité a pour objectifs de créer des emplois pour les jeunes des communautés et de fournir aux producteurs des coopératives bénéficiaires une main-d'œuvre qualifiée.

Ainsi, le projet a mis en place et équipé 9 Unités de Services au sein de 9 sociétés coopératives dans les régions de la Mé et d'Aboisso en Côte d'Ivoire.

#### Les Unités de Services : fonctionnement

Les neuf (9) Unités de Services, installées par le projet dans les régions de la Mé et à Aboisso, ont été équipées de machettes, tronçonneuses à carburant, bottes, scies et sécateurs. Ce matériel permet aux membres des groupements de fournir des services de qualité, d'abord aux producteurs des sociétés coopératives auxquelles ils sont rattachés, puis aux autres producteurs des communautés. Cette méthode de ciblage crée un marché stable, favorisant le bon fonctionnement des unités.

En ce qui concerne les services et les coûts associés, ces micro-entreprises proposent des prestations de nettoyage, de taille et d'élagage des exploitations agricoles, avec une tarification différenciée entre les producteurs des coopératives et ceux des communautés. Ainsi, les producteurs bénéficient de l'entretien de leurs plantations à des coûts avantageux.

Cependant, ces groupes ont rencontré certaines difficultés qui ont entraîné la disparition de tous, à l'exception d'un seul.



Remise de matériels de travail aux Unités de Services

## US : Quelques difficultés

Bien que bien pensées et conçues, les Unités de Services ont dû faire face à divers défis auxquels elles n'ont pas toujours pu répondre. Il s'agit principalement de difficultés liées aux réalités sociales, à l'engagement des sociétés coopératives, à leur compétitivité et à la disponibilité de la main-d'œuvre.

Concernant le premier aspect, il a été constaté dans certaines localités que ces brigades de services n'étaient pas adaptées aux réalités sociales. En effet, les producteurs font souvent appel à la main-d'œuvre familiale, qui coûte relativement moins cher que les groupes de services. De plus, cette méthode permet aux producteurs de mieux contrôler les activités menées dans leurs exploitations.

Cet aspect social se reflète également dans la gestion des membres des unités. Selon les communautés, les travailleurs fixent des tarifs journaliers ou à l'hectare en fonction du travail effectué, souvent plus bas que ceux proposés par les Unités de Services. Cette tendance à augmenter leurs coûts affecte donc la compétitivité des unités.

En ce qui concerne les prix, une approche envisageait de permettre aux Unités de Services de se rentabiliser grâce à une subvention des sociétés coopératives, au moins pour leurs producteurs. Cependant, dans la pratique, toutes les coopératives n'ont pas adhéré à cette méthodologie. Par ailleurs, certains producteurs estiment que les prestations des Unités de Services, étant rattachées aux coopératives, devraient être gratuites ou entièrement prises en charge par les coopératives.

Enfin, en ce qui concerne la disponibilité de la main-d'œuvre, il a été observé que, dans certaines localités, des groupes de services agricoles préexistants possèdent déjà des parts de marché importantes et proposent des prix compétitifs. Les membres de ces groupes ne sont donc pas disposés à rejoindre les unités créées dans le cadre du projet pour les raisons mentionnées ci-dessus.

Toutes ces difficultés ont contribué à l'arrêt des activités des Unités de Services, à l'exception d'une seule : l'Unité de Service d'ANONKLON associée à une société coopérative située à Agniblékro, dans l'est de la Côte d'Ivoire.

## ANONKLON : Une succès story

Lors de l'installation et de l'équipement de l'Unité de Services rattachée à la société coopérative ANONKLON, celle-ci a pris en main la formation d'un groupement de ses applicateurs. Cette approche a non seulement permis de mettre à disposition une main-d'œuvre qualifiée, mais a également ouvert le marché à l'équipe. En effet, en tant qu'applicateurs de la coopérative, leurs interventions auprès des producteurs membres s'inscrivent dans le cadre des services rendus aux adhérents. Ainsi, les producteurs bénéficient de services de qualité à moindres coûts grâce aux subventions de la coopérative.

De plus, en étant intégrée à la société coopérative, l'Unité de Services bénéficie de la participation aux programmes de durabilité de partenaires commerciaux et institutionnels.

Enfin, grâce à la diversité de la demande de services, l'unité peut offrir des tarifs flexibles aux autres producteurs des communautés environnantes.

L'interaction de tous ces éléments a permis à l'Unité de Services de subsister jusqu'à ce jour.

## Recommandations

Au regard de ce qui précède, le projet PRO-PLANTEURS a tiré plusieurs leçons de la mise en place des Unités de Services. Pour mener à bien ce type d'activité, il est essentiel de :

- **Étudier le marché** : vérifier non seulement sa disponibilité, mais aussi l'alignement avec la structure des prix appliqués ;
- **Sensibiliser les producteurs** sur l'importance de prendre en charge eux-mêmes les frais de prestation des Unités de Services ;
- **S'assurer de la volonté des jeunes** à s'engager dans ce type de microentreprises ;
- **S'assurer de l'engagement des sociétés coopératives** à soutenir les Unités de Services.

*Pour en savoir plus nous vous invitons à suivre ce lien : [www.hghkj.giz](http://www.hghkj.giz)*

Publié par

Deutsche Gesellschaft für  
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Sièges de la société  
Bonn et Eschborn, Allemagne

Projet PRO-PLANTEURS  
GIZ Abidjan  
01 BP 7172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire  
T +225 22 43 43 92 / 22 40 44 95  
Fax +225 22 43 43 95  
E [giz-cote-ivoire@giz.de](mailto:giz-cote-ivoire@giz.de)  
I [www.giz.de](http://www.giz.de)

Septembre 2024

Imprimé par

Pro-Planteurs, Abidjan

Désigné par

Pro-Planteurs, Abidjan

Photo crédits / Sources : GIZ/Pro-Planteurs

Responsable

Sonia LEHMANN, Abidjan

07 48 07 95 18

[sonia.lehmann@giz.de](mailto:sonia.lehmann@giz.de)

La GIZ est responsable du contenu de cette publication.

Au nom de



PRO-PLANTEURS est un projet commun de

